



## Réponse CSP pendant préavis

Par **waipée**, le **23/01/2019** à **11:43**

Bonjour, suite à un licenciement économique, une information sur le CSP m'a été transmise juste avant de recevoir ma lettre de licenciement. J'ai donc 21 jours pour répondre, **pendant mon préavis**. Serai-je rémunéré jusqu'à l'issue des 21 jours par mon employeur, sachant qu'il doit également verser mes 2 mois de préavis à Pôle emploi ?

Par **P.M.**, le **23/01/2019** à **13:19**

Bonjour,

Pendant le délai de réflexion qui n'est pas le préavis, vous êtes payé puisque je présume que vous continuez à travailler et si vous acceptez le CSP, le contrat sera rompu d'un commun accord à son terme...